ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mères de famille

Question écrite n° 16206

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la faiblesse du montant de l'allocation spéciale accordée aux mères de famille ayant atteint l'âge de soixante-cinq ans, qui n'ont pas travaillé pour se consacrer à élever leurs enfants. Cette somme fixée en 1991 est restée inchangée et n'a pas suivi l'évolution du coût de la vie. Il lui demande s'il ne juge pas nécessaire et légitime de réévaluer cette aide pour l'adapter aux conditions de la vie actuelle.

Données clés

Auteur : M. Bernard Perrut
Circonscription : Rhône (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16206
Rubrique : Femmes
Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2808